



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

Commune principale : PARCE Champassault Surface totale : 17 ha 08 a 00 ca	Commune de PARCE(35) 'Champassault': ZR- 46(J)-46(K) ZS- 51[15] - 'Domaine de champassault': ZP- 3- 4(J)-4(K) Classification urbanisme : A - NP - Terre louée	Suivi par : LUCAS Gaël 02 23 48 28 34 glucas@safer-bretagne.fr
Commune principale : LA BOUEXIERE Le Gigieux Surface totale : 3 ha 32 a 30 ca	Commune de LA BOUEXIERE(35) - Grand gigieux': D- 545 - 'Le gigieux': D- 546 Classification urbanisme : A - N	Suivi par : LUCAS Gaël 02 23 48 28 34 glucas@safer-bretagne.fr
Commune principale : SAINT-THURIAL Cossinade Surface totale : 0ha 80 a 50 ca	Commune de SAINT-THURIAL(35) 'Cossinade': ZC- 12 Classification urbanisme : A	Suivi par : GESTE Baptiste 02 23 48 28 32 bgeste@safer-bretagne.fr
Commune principale : SAINT-THURIAL Cossinade Surface totale : 1 ha 76 a 86 ca	Commune de SAINT-THURIAL(35) Cossinade': ZC- 15 Classification urbanisme : A	Suivi par : GESTE Baptiste 02 23 48 28 32 bgeste@safer-bretagne.fr
Commune principale : VAL D'ANAST Les Bordes Surface totale : 6 ha 29 a 60 ca	Commune de VAL D'ANAST(35) La cochardais': XI- 50 - 'La tremblais': XD- 100[6] - 'Les bordes': XC- 85[27](*) - 'Les chaintes de la trembla': XD- 22(*) Classification urbanisme : A - N	Suivi par : GESTE Baptiste 02 23 48 28 32 bgeste@safer-bretagne.fr
Commune principale : TORCE La Gatellerie Surface totale : 6 ha 75 a 87 ca	Commune de TORCE(35) La gatellerie': ZI- 60[45] - 'La grande aumine': AB- 181p [71](K)[F1] Classification urbanisme : A - N	Suivi par : LE CORRE Blandine 02 23 48 28 33 blecorre@safer-bretagne.fr

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature à la SAFER BRETAGNE Ille et Vilaine - Maison de l'Agriculture - rue Maurice Le Lannou - 35042 RENNES CEDEX - E-mail : service35@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats